Année académique 2018 - 2019 Catégorie Technique

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE PR502 Gestion environnementale			
Code	TEPR2M02	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Jean-François PIETQUIN** (jean-francois.pietquin@helha.be) Christine DHAEYER (christine.dhaeyer@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du bloc 2 du Master en Gestion de Production.

Elle regroupe les enseignements de Gestion Environnementale et de traitement de l'Eau.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
- 2.3 Actualiser ses connaissances et compétences
- 2.4 Collaborer activement avec d'autres dans un esprit d'ouverture

Compétence 3 **Analyser une situation suivant une approche rationnelle**
- 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
- 3.3 Transposer les résultats des études à la situation traitée
- 3.4 Exercer un esprit critique

Compétence 6 **Agir de manière professionnelle et responsable**
- 6.1 Respecter la législation et les normes en vigueur
- 6.2 Veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes.
- 6.3 Participer à la gestion de la qualité
- 6.4 Intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources
- 6.5 Intégrer le respect de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Acquis d'apprentissage visés

Individuellement, sur base des notions théoriques abordées et des exercices résolus au cours et à travers un examen écrit, l'étudiant(e) sera capable de :

- Justifier l'importance de l'eau, en particulier pour l'industrie, sur base des propriétés chimiques et physiques de cette molécule ;

- Décrire les différents usages pouvant être faits de l'eau en industrie et les relier aux différentes qualités d'eau nécessaires ;

- Décrire et expliquer les principales méthodes de traitement des eaux d'alimentation et des effluents.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

TEPR2M02A	Gestion environnementale	16 h / 1.5 C
TEPR2M02B	Traitement de l'eau	8 h / 0.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TEPR2M02A	Gestion environnementale	15
TEPR2M02B	Traitement de l'eau	5

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 9/20, les enseignants peuvent ne pas valider l'UE. Dans ce cas, la note attribuée à l'UE sera NV (non validée).

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les parties pour lesquels il n'a pas obtenu 10/20.

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Technique

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion environnementale			
Code	9_TEPR2M02A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Christine DHAEYER** (christine.dhaeyer@helha.be)		
Coefficient de pondération		15	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Voir fiche UE.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, après la compréhension, la maîtrise et la mobilisation de connaissances et de concepts développés, l'étudiant(e) sera capable de :

- de définir et d'expliquer les notions de base de la législation, des impacts environnementaux, du cycle de vie d'un produit
- justifier les implications des principes du droit de l'environnement
- de choisir et d'expliquer les méthodes requises pour éliminer un type de polluant
- d'expliquer les filières les mieux adaptées aux traitements des déchets à éliminer
- de tenir un raisonnement cohérent sur les pratiques actuelles
- d'être critique quant au traitement et à la valorisation des effluents et des déchets
- de mettre en place des étapes du système de management environnemental dans une entreprise,

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Législation, permis, études d'incidence, protection de l'environnement ...
- Impacts environnementaux : sol, effluents gazeux, bruit, énergie ...
- Mise en place de la gestion des déchets dans une entreprise
-.Management environnemental - audit
- Le cycle de vie d'un produit

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Dispositifs d'aide à la réussite

/

Ouvrages de référence

Liste disponible dans le syllabus

Supports

Syllabus - Liste de site de référence -Documents de travail

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

Voir fiche UE.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d’année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Année académique 2018-2019 Catégorie Technique

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Traitement de l'eau			
Code	9_TEPR2M02B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	0.5 C	Volume horaire	8 h
Coordonnées du **Titulaire** de l'activité et des intervenants	**Jean-François PIETQUIN** (jean-francois.pietquin@helha.be)		
Coefficient de pondération		5	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Voir fiche UE.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Voir fiche UE.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Importance de l’eau pour l’industrie ;
- Impuretés de l’eau ;
- Traitement des eaux d’alimentation et des effluents.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant.

Ouvrages de référence

Bibliographie présentée au cours.

Supports

Copie des diapositives projetées au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit en fin de module. Présence obligatoire.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 5

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d’année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).